Recensement

Vous venez d'avoir 16 ans ? Vous êtes baulois ? Venez vous faire recenser auprès de votre mairie.

Actuellement la démarche de rencensement s'effectue à l'Hôtel de Ville en se présentant au Service des formalités administratives avec les pièces justificatives.

Inscription au Recensement citoyen obligatoire (16 ans)

Vous venez d'avoir 16 ans (garçon ou fille), de nationalité française, vous devez obligatoirement vous faire recenser à la mairie de votre domicile idéalement entre votre date d'anniversaire et les 3 mois suivants. Toutefois, il est possible de régulariser la situation jusqu'à vos 25 ans.

Fil Infos

JEUNESSE

La région et la ville contre la fracture numérique des jeunes

JEUNESSE

Le portail famille élargit ses fonctionnalités

JEUNESSE

Retour à l'école lundi 22 juin

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

02 51 75 75 75